



CENTRE  
DE CULTURE  
SCIENTIFIQUE  
TECHNIQUE  
INDUSTRIELLE  
REGION  
AQUITAINE

## TABLE RONDE

### Les collectivités et les achats responsables

**mardi 23 mars à Cap Sciences**

En partenariat avec l'ADEME direction régionale Aquitaine

Les achats publics, avec quelque 10% du PIB, constituent un enjeu significatif et une opportunité de développer une économie prenant mieux en compte le développement durable et des produits éco-responsables. Le Réseau des Achats Publics Responsables (RAA) en Aquitaine aide les acheteurs publics dans cette voie. C'est également dans cet objectif que, dans le cadre de l'exposition « Consom'Attitudes », l'ADEME, Cap Sciences et Objectif Aquitaine ont souhaité montrer des exemples concrets de collectivités pratiquant des achats responsables.

#### **Invités :**

**Jean-Louis Bergey**, directeur régional de l'ADEME Aquitaine,

**Mustapha Elouajidi**, chargé des achats responsables à la Communauté Urbaine de Bordeaux

**Jérôme Larquier**, directeur général des services du SIVOM du Haut-Médoc.

Table ronde animée par **Alain Ribet**, directeur d'Objectif Aquitaine.

#### **Introduction de Jean-Louis Bergey**

La rencontre de ce matin s'inscrit dans une démarche de sensibilisation. Elle est dans la continuité d'une action que l'ADEME a entreprise depuis 2006.

La direction régionale Aquitaine est la seule Direction Régionale à avoir créé un poste consacré aux achats, au commerce et à la distribution. Beaucoup d'échanges ont lieu avec les collectivités. Ils sont manifestes dans le réseau des acheteurs publics où les adhérents recherchent un partage d'expériences, un outil concret pour aider les collectivités à adopter une démarche responsable.

La table ronde de ce matin est en lien avec l'exposition Consom'Attitudes, une commande de l'ADEME régionale organisée avec le niveau national. Cap Sciences a accepté d'en être l'opérateur central et a d'ailleurs parfaitement rempli son contrat.

Aujourd'hui, il est indispensable de sensibiliser le grand public aux impacts environnementaux. Les collectivités ont entamé cette démarche, elles sont désireuses de réduire ces impacts, d'autant plus que la commande publique représente 10% du produit intérieur brut.

Les achats publics, dont ceux des collectivités, représentent un formidable levier. En outre, pour renforcer la sensibilisation auprès du grand public, les collectivités se doivent d'être exemplaires.

HANGAR 20  
QUAI DE BACALAN  
33300 BORDEAUX  
T (33) 05 56 01 07 07  
F (33) 05 57 85 93 81  
contact@cap-sciences.net

Association Loi 1901  
Siret 399 884 253 00036 - NAF 923B

[www.cap-sciences.net](http://www.cap-sciences.net)



CENTRE  
DE CULTURE  
SCIENTIFIQUE  
TECHNIQUE  
INDUSTRIELLE  
REGION  
AQUITAINE

HANGAR 20  
QUAI DE BACALAN  
33300 BORDEAUX  
T (33) 05 56 01 07 07  
F (33) 05 57 85 93 81  
contact@cap-sciences.net

Association Loi 1901  
Siret 399 884 253 00036 - NAF 923B

[www.cap-sciences.net](http://www.cap-sciences.net)

**Alain Ribet** : Qu'est-ce que le SIVOM, quelles sont ses missions ?

### **Jérôme Larquier**

Le SIVOM Haut Médoc a été créé en 1995. C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Il regroupe six communes (Blanquefort, Ludon Médoc, Le Pian Médoc, Parempuyre, Le Taillan et Bruges) et touche 50 000 habitants. Le SIVOM emploie 23,5 équivalents temps pleins.

La mission du SIVOM est la création et la gestion d'une unité centrale de restauration collective. Il a délégué la gestion des repas à une entreprise privée.

Quelques chiffres concernant la fourniture des restaurants scolaires par le SIVOM du Haut-Médoc : 5 000 repas par jour en période scolaire, soit 800 000 repas par an qui sont servis.

Il existe une interaction forte avec le comité des usagers. Ce dernier est une instance qui permet aux usagers d'exprimer leur satisfaction ou leur mécontentement et d'échanger avec le SIVOM ou le fermier sur le fonctionnement de la restauration collective.

A travers le comité des usagers, les premières préoccupations environnementales de la part du grand public sont ressorties en 2005-2006, avec de plus en plus d'exigences des parents d'élèves qui se sont appropriés la question des produits bio, des labels, et des modes de production respectueux de l'environnement. Dans le même temps, est née une volonté grandissante de la part des élus de s'engager dans ce domaine.

Aujourd'hui, le SIVOM du Haut-Médoc sert 2 aliments bio par mois (à savoir, ces aliments bio sont environ 15% plus chers que des aliments classiques).

**Alain Ribet** : Qu'en est-il de l'état de l'agriculture biologique en France ?

### **Jérôme Larquier**

C'est une problématique d'interaction entre l'offre et la demande. Ainsi, bien qu'il existe une réelle demande en produits bio, l'offre ne suit pas et reste très en-dessous.

Bien qu'il y ait une augmentation de la surface agricole dédiée à l'agriculture biologique en France (2% en 2005, 2,5% en 2008), celle-ci reste encore trop faible, et porte essentiellement sur la viande. De plus, l'offre reste très éclatée, peu structurée, ce qui pose un problème pour répondre aux attentes des fournisseurs. Enfin, de par l'éclatement de l'offre, il faut donc souvent faire venir le bio jusqu'à soi, ce qui augmente l'impact environnemental et peut être en contradiction avec la démarche menée. En effet, il est interdit par le code des marchés d'inclure un critère de proximité à sa demande. Cependant, l'on constate que les acheteurs privés ont intégrés les dimensions de « localisme », en essayant de privilégier des filières courtes d'approvisionnement.



En 2012, l'Etat s'est astreint à l'achat de 20% de produits issus de l'agriculture biologique. La perspective est d'étendre cette obligation au secteur public.

### **Alain Ribet : Qu'en est-il de la Communauté Urbaine de Bordeaux ? Comment en est-elle arrivée à mener une démarche environnementale concernant sa politique d'achats ?**

#### **Mustapha Elouajidi**

La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) n'a pas toujours réalisé ses achats en prenant en compte l'aspect environnemental. Pendant longtemps les critères de choix portaient principalement sur le prix et la valeur technique.

Suite à l'article 5 du code 2006 des marchés publics, qui impose aux collectivités de prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux de leurs achats dès la définition du besoin, la CUB a mis en place une politique d'anticipation sur tous les achats réalisés (soit 500000 € par an) en suivant un circuit de validation précis. De plus, le service achats de la CUB travaille activement en interne pour faire évoluer les mentalités (auprès des techniciens par exemple) en les sensibilisant à réaliser de la veille fournisseur.

### **Alain Ribet : Et qu'en est-il des élus ?**

**M.E :** Il existe aujourd'hui une forte pression de la part des élus pour sélectionner des marchés où il est possible d'atteindre un minimum de 20% de critères environnementaux .

Concernant la clause sociale est une condition d'exécution de nos marchés; une part de la main d'œuvre (environ 5%) doit être réservée à un public éloigné de l'emploi. On observe que sur cet aspect là, les fournisseurs y sont sensibles.

### **Alain Ribet : Quelles sont les conséquences au niveau des coûts ?**

**M.E :** En comparant l'offre environnementale à la solution classique qui prévalait auparavant, l'on observe que la solution environnementale est en moyenne moins chère que la classique.

De plus, il semblerait que le moins disant ne soit désormais plus la règle lors du choix du fournisseur.

#### **Jean-Louis Bergey**

Il existe de nombreux critères à prendre en compte lorsque l'on réalise un achat, et le prix n'est plus qu'un critère parmi de nombreux autres. De plus, à ceux-là ont désormais été ajoutés des critères environnementaux et sociaux.

Aujourd'hui, 2% de la commande publique intègre les critères environnementaux. Cependant l'on assiste à un changement profond des comportements, dès lors que les entreprises ont compris qu'elles



C E N T R E  
D E C U L T U R E  
S C I E N T I F I Q U E  
T E C H N I Q U E  
I N D U S T R I E L L E  
R E G I O N  
A Q U I T A I N E

pouvaient réaliser un bénéfice économique par effet de compensation. Par exemple, une entreprise achètera moins de produits si elle est capable de mieux les utiliser et réalisera ainsi des bénéfices. Certes, cela demande un investissement initial afin de revoir la chaîne de production, mais les bénéfices à long terme sont certains. De plus, une meilleure utilisation des produits permet de produire moins de déchets et en corollaire des gains en matière d'environnement mais aussi en matière de recyclage de ces déchets.

**Alain Ribet : Et quel est le rôle de l'ADEME dans tout cela ?  
Propose-t-elle une charte ?**

**Jean-Louis Bergey**

Il n'existe pas de charte créée par l'ADEME concernant les achats. D'une part, parce qu'il existe le code des marchés publics, d'autre part, parce que les collectivités ont pris l'habitude de s'échanger leurs cahiers des charges.

L'ADEME joue cependant un rôle important en matière de sensibilisation auprès des acteurs publics et privés. Pour les entreprises, cette démarche représente plusieurs intérêts :

- économique ; les achats responsables génèrent moins de déchets
- stratégique pour l'entreprise (« pour le moment je suis le seul sur le marché à proposer tel produit éco-conçu, et si d'autres entreprises décident de m'imiter j'aurais déjà de l'avance sur elles et donc un avantage concurrentiel »)

Pour ce qui est des collectivités, il faut mettre en avant l'intérêt collectif en adoptant cette démarche

Enfin, l'ADEME joue également un rôle d'accompagnateur auprès de ceux qui ont décidé de se lancer dans une démarche responsable. Elle a un rôle de facilitateur. Quand on est dans un processus, il faut accepter l'erreur. C'est ce qui permet d'avancer. L'intérêt du réseau est de favoriser les échanges d'expériences pour de bonnes pratiques.

Il est difficile de parvenir à cette démarche du premier coup. Si l'on prend l'exemple du bio dans les cantines, peu à peu on va élargir la gamme des produits demandés et avancer sur les critères. Les achats responsables représentent un vaste chantier, il reste encore des champs à explorer.

H A N G A R 2 0  
Q U A I D E B A C A L A N  
3 3 3 0 0 B O R D E A U X  
T (33) 05 56 01 07 07  
F (33) 05 57 85 93 81  
contact@cap-sciences.net

Association Loi 1901  
Siret 399 884 253 00036 - NAF 923B

[www.cap-sciences.net](http://www.cap-sciences.net)